



VILLE DE  
NAMUR

# CHAPITRE

DEPARTEMENT  
DES BATIMENTS  
DBA

5

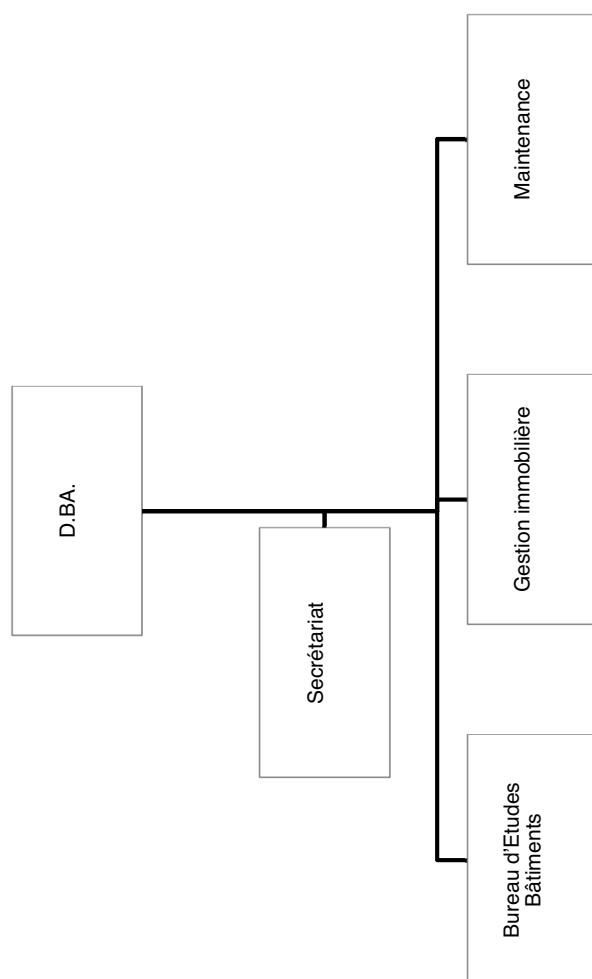




D.B.A.

Département des Bâtiments







## **1. Composition du département**

- 1 Chef de département (poste à pourvoir depuis avril 2013)
- 1 Chef de département adjoint
- 2 unités en secrétariat
- 1 service Bureau d'Etudes Bâtiments (BEB)
- 1 service Gestion immobilière (GIB)
- 1 service Maintenance (regroupement des services Bâtiments et Electromécanique en décembre 2013)

## **2. Description du département**

- coopérer à la réflexion, la diffusion et l'application des mesures transversales touchant à l'ensemble de l'administration communale, notamment à travers le PST
- assurer la liaison et la coopération entre les services du département et les membres du Collège
- assurer la coordination des services et leur coopération au sein du département, notamment dans la planification et le suivi budgétaires, la planification des études et travaux
- assurer la coordination et la coopération entre les services du département et les services extérieurs
- assurer la coordination des projets communs au sein du département, au sein de l'administration ou en collaboration avec des partenaires externes
- tenir à jour l'organigramme
- relayer auprès des services les informations émanant du Comité de direction
- analyser les besoins matériels et humains et les relayer vers les services d'appui, la Direction générale et le Collège
- assurer la continuité des savoirs administratifs et techniques au sein du département - suivi du plan de formation
- pilotage des grands projets et travaux qui concerne le patrimoine privé de la Ville ; planification des investissements
- tenue du tableau de bord de suivi des investissements
- tenue à jour du tableau de bord interne au département ; tableau qui reprend l'ensemble des dossiers (études et suivis des chantiers) gérés au sein du département
- élaboration et mises à jour des procédures (en collaboration avec les responsables de service)
- élaboration des pcmf pour la constitution des réserves de sélection ou de recrutement (en collaboration avec les responsables de service)

### 3. **PST – Etat d'avancement**

#### Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

| Objectifs opérationnels 10.1. Mettre en valeur le Beffroi, patrimoine exceptionnel UNESCO (Patrimoine Mondial).                                 |                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                                                                                                         | Indicateurs                                                                                                                                                                                        | Etat d'avancement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>10.1.1.</b><br>Remettre en fonction des cloches et des horloges :<br>- Elaborer le projet<br>- Attribuer le marché<br>- Réaliser les travaux | 1. Approbation fiche état sanitaire.<br>2. Obtention du Certificat de Patrimoine.<br>3. Approbation du projet de restauration.<br>4. Obtention des subsides (95%).<br>5. Finalisation des travaux. |  1. Réalisé en 2013<br>2. Demande introduite auprès du fonctionnaire délégué, ce dernier devrait remettre son avis dans le courant du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016<br>3. CSC approuvé par le Conseil Communal fin 2015<br>4. Demande introduite, le dossier sera complété par le permis d'urbanisme délivré. La demande de PU sera introduite dès l'obtention du certificat de patrimoine.<br>5. Le CSC a été approuvé, il sera notifié dès que le PU sera délivré, vraisemblablement fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2016 |

#### Evaluation des phases réalisées

Le projet suit un déroulement habituellement long. Son suivi par l'architecte nouvellement désignée devrait apporter une réelle plus-value grâce à son expérience en matière de patrimoine.

## Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

| Objectifs opérationnels 10.2. Poursuivre la restauration et porter une attention de tous les jours à l'église Saint-Loup |                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                                                                                  | Indicateurs                                                                                               | Etat d'avancement                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>10.2.1.</b><br>Restaurer l'église Saint-Loup :<br>- Elaborer le projet<br>- Attribuer le marché                       | 1. Approbation du projet ;<br>2. Obtention des subsides ;<br>3. Finalisation des travaux de restauration. | <br>Réalisation d'une fiche d'état sanitaire par le bureau DDGM en 2013.<br>Des travaux de maintenance portant sur la toiture et les corniches ont été entrepris. |
| <b>10.2.2.</b><br>Créer un accès pour PMR pour permettre une accessibilité aisée pour tous.                              | 1. Approbation du projet ;<br>2. Obtention des subsides ;<br>3. Réalisation des travaux de restauration.  | <br>1. Le CSC a été approuvé, il sera attribué courant 2016.<br>2. Aucune demande de subside n'a été introduite pour ce projet<br>3. Estimée courant 2016         |

| Evaluation des phases réalisées                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| A ce jour, aucun programme de restauration spécifique n'a été décidé. |

## Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

| <b>Objectif stratégique 10.3.</b> Restaurer la Halle al'Chair en Maison du Tourisme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un accueil de qualité aux touristes dans un espace accueillant, moderne, à la pointe des nouvelles technologies et digne d'une capitale wallonne</li> <li>• Augmenter la fréquentation du site</li> <li>• Améliorer l'image de marque de l'accueil touristique namurois</li> </ul> |                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Indicateurs                                                                                    | Etat d'avancement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>10.3.1</b><br>Rénover la Halle al'Chair et plus précisément son rez-de-chaussée, qui sera dédié à l'accueil touristique namurois                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1. Restauration effective de la Halle al'Chair et de ses aménagements                          |  1. Les phases d'études et de définition du programme sont réalisées. Un CSC pour l'aménagement intérieur, l'installation d'ascenseur et la réalisation des techniques spéciales a été attribué au Conseil du 30/12/2015. Les démarches sont en cours pour la partie extérieure. |
| <b>10.3.2.</b><br>Utiliser les nouvelles technologies pour rendre cet accueil attrayant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1. Mise en place effective de matériel permettant d'utiliser les nouvelles technologies        |  1. Ce paramètre fait partie du CSC pour l'aménagement intérieur. Les besoins sont en phase de définition.                                                                                                                                                                       |
| <b>10.3.3.</b><br>Augmenter la visibilité du bâtiment par le biais d'une signalétique adéquate et soutenue, et par la mise en place de bannières et enseignes visibles                                                                                                                                                                                                                                                 | 1. Mise en place effective de la signalétique, des enseignes et bannières                      |  1. Mise en place prévue à travers la rénovation en cours                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>10.3.4.</b><br>Faire de ce site l'accueil touristique principal de Namur, représentant dignement la Capitale wallonne                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1. Réalisation de l'aménagement en tenant compte du statut de Capitale dont bénéficie la ville |  1. L'accueil actuel est dépassé, la rénovation dotera la Halle d'un accueil moderne au rez-de-chaussée.                                                                                                                                                                       |
| <b>10.3.5.</b><br>Déménagement des collections archéologiques et lapidaires de la halle al'chair vers le musée archéologique aux Bateliers pour présentation et réserves et vers les réserves Terra Nova à la Citadelle                                                                                                                                                                                                | 1. Déménagement effectif des collections                                                       |  1. Les collections ont été déménagées dans les hangars de la caserne de Champion                                                                                                                                                                                              |
| <b>10.3.6.</b><br>Aménagement des réserves à Terra Nova Citadelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1. Réserves aménagées                                                                          |  1. Cet aménagement n'est plus nécessaire pour le projet de la Halle Al'Chair                                                                                                                                                                                                  |

### Evaluation des phases réalisées

La désignation d'un auteur de projet a pu avoir lieu fin 2015.

**Objectif stratégique N° 28**  
**Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence**

| <b>Objectifs opérationnels 28.4</b> Promouvoir l'accès de tous les publics à l'information et aux services destinés à l'orientation professionnelle, et à la création d'entreprise |                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                                                                                                                                                                     | <b>Indicateurs</b>                                                                                                 | <b>Etat d'avancement</b>                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>28.4.1.</b><br>Favoriser le développement de la Cité des métiers                                                                                                                | 1. création d'une asbl destinée à animer et gérer le site et ses projets<br>2. implantation de la Cité des métiers |  1. Création de l'asbl Namur, Capital de Métiers en 2014<br>2. Construction de locaux pour accueillir la vitrine de la Cité des Métiers à l'Espace Rogier, grâce à un subside Wallon |

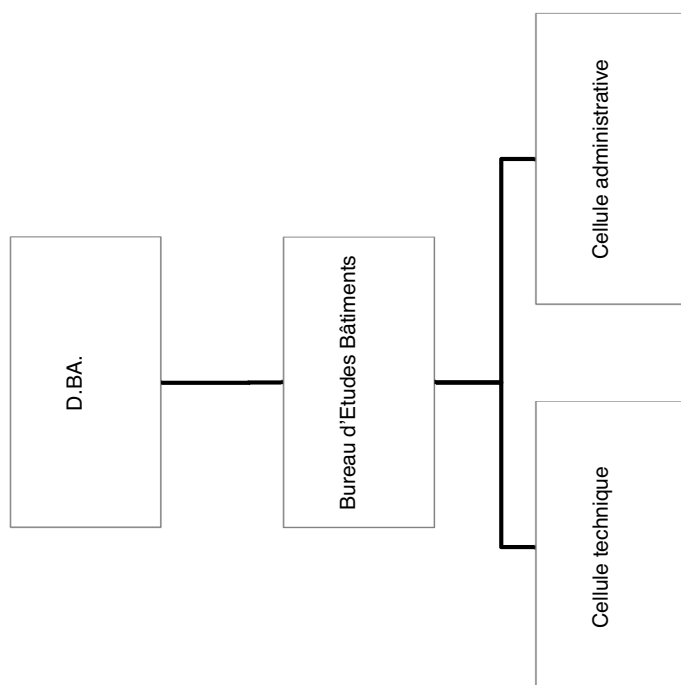
| <b>Evaluation des phases réalisées</b> |
|----------------------------------------|
|                                        |



# BUREAU D'ETUDES

## BATIMENTS







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service - architecte
- 2 agents au secrétariat
- 3 chefs de projets : 2 ingénieurs en techniques spéciales, 1 ingénieur en construction
- 1 juriste (niveau A – appui juridique du département)
- 4 agents administratifs dont 1 gradué en comptabilité
- 6 techniciens
- 2 dessinateurs

## **2. Missions permanentes**

Le service du Bureau d'Etudes Bâtiments est chargé de la gestion administrative et technique des projets de construction, de transformation, de rénovation et de restauration des bâtiments communaux hors Régie foncière et Citadelle.

Il traite de façon générale de tous les marchés de travaux liés aux bâtiments, à l'exclusion de certains marchés de service ou contrats de maintenance traités par le service Gestion immobilière.

Il traite également l'ensemble des marchés de service liés aux travaux (désignation d'auteurs de projet, de bureaux d'études techniques, de coordinateur sécurité, ...).

Il assure également le suivi de toutes les procédures administratives (tutelles, subsides, etc.).

Le service est divisé en deux cellules :

### **2.1. Cellule technique**

#### **2.1.1. Le Bureau d'études en tant que « bureau d'architecture »**

Une des principales missions du Bureau d'études est celle d'auteur de projet pour une partie des nouvelles constructions, extensions ou rénovations érigées sur les propriétés communales et uniquement pour ce qui concerne les bâtiments.

Pour cette mission, le service assure l'étude architecturale et coordonne les études complémentaires indispensables (stabilité, techniques spéciales, ...). Le service assure également les missions de responsable PEB et de coordinateur sécurité-santé pour les projets étudiés en interne.

Dans plus ou moins 50% des projets, les études relatives aux techniques spéciales (chauffage, électricité, téléphonie, réseaux informatiques, ascenseurs, équipement cuisine, détection incendie ou intrusion, etc) sont assurées au sein du BEB.

Pour les 50 % restants, les études de techniques spéciales sont confiées partiellement ou globalement à des bureaux d'études externes.

Pour ce qui concerne les études de stabilité, celles-ci sont quasi systématiquement confiées à des bureaux d'études externes faute de personnel disponible au sein de l'hôtel de ville pour assurer ce type d'études.

Pour ce qui concerne les études relatives aux aménagements extérieurs, le service collabore étroitement avec la section voirie du Bureau d'études des Voies publiques.

Lorsque certaines études plus pointues sont nécessaires (acoustique, scénographique, ...) celles-ci sont également confiées à des bureaux d'études externes spécialisés.

Dans tous les cas, et pour autant que le projet aborde l'architecture d'un bâtiment, c'est le Bureau d'études qui assure en principe la coordination des différentes études.

Cette mission d'auteur de projet « architecture » comprend 2 phases distinctes :

- Phase études  
Assimilable à une mission complète d'architecte

- Phase chantiers

Deux cas de figure sont possibles :

- soit les travaux sont réalisés par entreprises externes (cas le plus fréquent)

Dans ce cas, le Bureau d'études assure à la fois la direction des travaux (mission d'architecte) et assure la représentation de la Ville en tant que Maître de l'ouvrage

- soit les travaux sont réalisés par les services communaux

Dans ce cas, le Bureau d'études assure (quand le projet l'exige) un suivi technique et une coordination des différents intervenants.

### **2.1.2. Le Bureau d'études en tant que « surveillant de travaux pour le compte du Collège »**

En fonction de la disponibilité du service, ou en fonction de la complexité et de l'importance de certains projets, les études d'un certain nombre de ceux-ci sont chaque année confiées intégralement à des auteurs de projets externe.

Pour ce qui concerne ces projets, le Bureau d'étude n'assure alors qu'une partie de la mission décrite ci-dessus. Cette mission correspond à ce qui suit :

- Phase études

Le Bureau d'études, au même titre que les services concernés par ces projets, participe à l'analyse de ceux-ci et émet son avis fonctionnel et technique sur les propositions qui lui sont faites.

Le Bureau d'études ne doit alors être considéré que comme un « consultant » du maître de l'ouvrage.

- Phase chantiers

Le Bureau d'études assure la représentation de la Ville en tant que Maître de l'ouvrage.

### **2.1.3. Le Bureau d'études en tant que « conseil »**

Le Bureau d'études participe régulièrement à des réflexions relatives à des projets divers, tant pour ce qui concerne des projets particuliers que pour de plus larges opérations.

## **2.2. Cellule administrative**

Gestion administrative de tous les dossiers traités par le Bureau d'Etudes Bâtiments. Cette gestion comprend entre autres :

- la présentation des dossiers au Collège communal et au Conseil communal
- l'élaboration des clauses administratives des cahiers de charges
- le suivi complet des procédures de marchés publics – globalement toutes les tâches liées aux procédures de demande de prix, d'attributions de marchés, de notifications, suivis des cautionnements, des états d'avancement de travaux, de décomptes, de réceptions, etc.
- les relations avec la tutelle d'annulation
- les demandes de subsides et le suivi de ces dossiers
- le suivi des paiements, en collaboration avec le Département de la Gestion Financière

### **2.2.1. Support administratif d'autres services**

Les petits projets relatifs à l'entretien des bâtiments sont gérés directement par le service Maintenance pour autant que les travaux soient réalisés par les ouvriers communaux (ex. : réparation de toiture, remplacement de menuiseries, ...). Quand ces

travaux d'entretien sont trop importants ou que le planning du service Maintenance est trop chargé, il est fréquent que ces travaux soient également confiés à des entreprises externes. Dans cette hypothèse, c'est généralement le Bureau d'études qui réalise l'étude et la préparation du dossier de demande de prix.

Les projets qui concernent uniquement des modifications apportées aux installations de techniques spéciales sont pris en charge directement par le service Electromécanique, sans passer par le Bureau d'études bâtiments (ex. : modernisation des installations de chauffage, mises en conformité, ...).

### **2.2.2. Support juridique**

Le Bureau d'Etudes Bâtiments dispose au sein de son équipe d'une juriste en charge de toute la partie contentieux dont il pourrait avoir à s'occuper.

L'aspect juridique fait partie de nombreux dossiers qui ne font pas nécessairement l'objet d'un procès mais vient en prévention afin de ne pas commettre d'erreur juridique.

Cette gestion juridique comprend :

- analyse juridique des cahiers des charges (clauses administratives)
- suivi juridique des contentieux en cours
- appui au chef de service dans la rédaction et la relecture des délibérations
- suivi journalier des procédures administratives

## **3. Programmes de subsistance**

Le programme de subsistance correspond à la totalité des missions décrites ci-dessus au point « Missions permanentes », à l'exception des missions d'auteur de projet (le Bureau d'études en tant que « bureau d'architecture »).

## **4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

| Article           | Intitulé                                                                                                                                          | Budget page               |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| DE – 104/724HV-60 | Travaux Hôtel de Ville                                                                                                                            | 45                        |
| DE – 131/733-51   | Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études – Honoraires pour bâtiments                                                            | 7MB1<br>8 MB2             |
| DE – 137/724-60   | Equipement et maintenance extra. en cours d'exécution des bâtiments – Travaux mise en conformité – Travaux bâtiments communaux : divers bâtiments | 55 et 57<br>7 MB1<br>8MB2 |
| DE – 137/733-51   | Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études – Honoraires Halle al Chair                                                            | 8 MB2                     |
| DE – 722/723-60   | Aménagements en cours d'exécution des bâtiments – Travaux écoles                                                                                  | 77<br>9MB1<br>10MB2       |
| DE – 734/723-60   | Aménagements en cours d'exécution des bâtiments – Travaux Beaux-Arts phase 4                                                                      | 79                        |
| DE – 790/724-60   | Equipement et maintenance extra. en cours d'exécution des bâtiments – Travaux églises et presbytères                                              | 93<br>11 MB1<br>11 MB2    |
| DE – 844/724-60   | Equipement et maintenance extra. en cours d'exécution des bâtiments – Travaux Courte Echelle – Aménagement Courte Echelle                         | 11 MB1                    |

## 5. Rapport d'activités

Marchés attribués en 2015, pour un total de 4.527.895,48 € réparti comme suit :

### 5.1. Enseignement – Petite enfance

#### 5.1.1. Ecoles

| Lieux                                        | Descriptions                                                                |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Namur - Académie des Beaux-Arts – phase 3bis | Rénovation et restauration du bâtiment Cobergher                            |
| Namur – Ecole d'Heuvy                        | Construction d'une extension                                                |
| Jambes – Ecole de Velaine                    | Rénovation de sanitaires – phase 2                                          |
| Namur – Ecole de la « Courte Echelle »       | Conception et réalisation d'une école, d'une crèche et d'une halte-garderie |
| Namur – Ecole d'Heuvy                        | Placement et adaptation d'une conduite d'alimentation en gaz                |
| Boninne – Ecole                              | Missions architecturales : marché in house – convention BEP                 |

#### 5.1.2. Crèche

Néant

### 5.2. Culte

#### 5.2.1. Eglises et presbytères

| Lieux                                  | Descriptions                                                |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Vedrin – Eglise Saint-Martin de Frizet | Sauvegarde et conservation des ruines                       |
| Boninne – Eglise                       | Remplacement de l'installation de chauffage                 |
| Bouge – Eglise du Moulin-à-vent        | Acquisition de convecteurs pour le presbytère               |
| Namur - Eglise Saint-Loup              | Mesures conservatoires d'urgence – travaux de stabilité     |
| Jambes – Eglise des Oblats             | Missions architecturales : marché in house – convention BEP |

#### 5.2.2. Cimetières

Néant

### 5.3. Infrastructures sportives

#### 5.3.1. Halls sportifs

| Lieux                   | Descriptions                                                |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Belgrade – Hall sportif | Missions architecturales : marché in house – convention BEP |

#### 5.3.2. Terrains sportifs

Néant

### 5.3.3. Piscines

| Lieux            | Descriptions                            |
|------------------|-----------------------------------------|
| Jambes – Piscine | Mise en place d'une nouvelle régulation |

### 5.4. Culture

| Lieux                                      | Descriptions                                                                |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Namur – Théâtre Royal                      | Travaux de remise à neuf des toitures : désignation d'un auteur de projet   |
| Namur – Halle Al'Chair                     | Restauration et aménagements intérieurs – désignation d'un auteur de projet |
| Namur – Musée archéologique - muséographie | Missions architecturales : marché in house – convention BEP                 |

### 5.5. Bâtiments communaux

| Lieux                              | Descriptions                                                    |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Vedrin – Service des Espaces Verts | Renouvellement des toitures des ateliers mécaniques             |
| Citadelle – Centre de chant choral | Travaux de traitement de la mûre – Démolition et remise en état |

### 5.6. Hôtel de Ville

| Lieux                                      | Descriptions                                               |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Namur -Hôtel de Ville – service Population | Remplacement de coupoles sur la plate-forme du back office |

### 5.7. Salles

Néant

### 5.8. Divers

| Lieux                           | Descriptions                                                                            |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Namur – Tour du Beffroi         | Mise en état de la charpente, de la toiture et mise en conformité des systèmes de volée |
| Wépion – Portail de la Marlagne | Missions architecturales – marché in house – convention BEP                             |

### 5.9. Liste de l'ensemble des dossiers suivis par le BEB durant l'année 2015, en ce compris les dossiers à l'étude et non encore planifiés budgétairement et les dossiers attribués les années précédentes et qui sont toujours en cours d'exécution ou de réception

| Lieux                                 | Descriptions                                                                      |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Namur - Académie des Beaux-Arts       | Extension – Construction de trois classes et de deux ateliers                     |
| Namur - Musée de Groesbeek de Croix   | Lot 1 – Restauration façades, charpente et toiture – Gros œuvre et parachèvements |
| Jambes - Caserne des pompiers         | Conception et réalisation d'une caserne de pompiers                               |
| Namur – Commissariat de Police-centre | Désignation d'un auteur de projet                                                 |

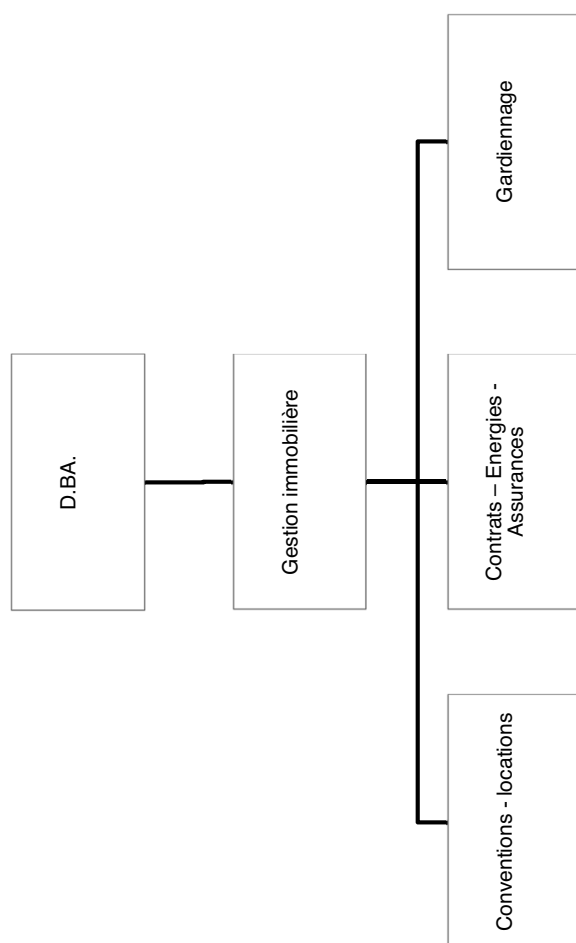
| Lieux                                         | Descriptions                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Salzinnes – Piscine                           | Marché d'études pour la rénovation et la mise en conformité des installations techniques.                                                                                      |
| Loyers – Ecole                                | Démolition d'un bâtiment existant et abords                                                                                                                                    |
| Namur – Académie des Beaux-Arts               | Phase 2 – Rénovation des maisons n° 14, 16 et extension et rénovation de la cour intérieure et phase 3 – rénovation du bâtiment n° 20, de la galerie et des cours intérieures. |
| Saint-Servais – Piscine                       | Marché de conception et de réalisation pour la rénovation et la mise en conformité des installations techniques.                                                               |
| Namur – Musée de Groesbeek de Croix           | Lot 3 – Electricité                                                                                                                                                            |
| Wépion – Eglise de Fooz                       | Renouvellement éclairage                                                                                                                                                       |
| Namur – Musée de Groesbeek de Croix           | Lot 2 – chauffage, ventilation et sanitaires                                                                                                                                   |
| Namur – Musée de Croix                        | Cour de service : couverture – Gros œuvre et parachèvements                                                                                                                    |
| Salzinnes – Centre Namurois des Sports        | Rénovation -1 + mise en conformité – Désignation ingénieurs pour étude techniques spéciales                                                                                    |
| Malonne – Eglise de Saint-Berthuin            | Travaux de restauration – marché d'études auteurs de projet                                                                                                                    |
| Temploux – Eglise Saint-Hilaire               | Restauration de la charpente du clocher, du chœur et des nefs centrales et latérales                                                                                           |
| Namur - Commissariat de Police                | Rénovation complète                                                                                                                                                            |
| Salzinnes – Presbytère                        | Aménagement chapelle de semaine + aménagement appartement                                                                                                                      |
| Loyers - Ecole                                | Construction d'une extension – marché principal                                                                                                                                |
| Jambes – Centre Adepts – Centre « La Mosane » | Projet global en association avec FWB                                                                                                                                          |
| Salzinnes – Centre Namurois des Sports        | Rénovation -1 + mise en conformité                                                                                                                                             |
| Vedrin – Terrain de football d'Arquet         | Remplacement et mise en conformité de l'éclairage                                                                                                                              |
| Salzinnes – Piscine                           | Rénovation et mise en conformité                                                                                                                                               |
| Wartet – Ecole                                | Restauration maison à côté de l'école (conciergerie + classe)                                                                                                                  |
| Namur – Musée de Croix                        | Restauration des décors intérieurs – Désignation d'un auteur de projet                                                                                                         |
| Namur – Hôtel de Ville – rue de Fer, 42       | Contrôle d'accès                                                                                                                                                               |
| Namur – Hôtel de Ville                        | Remplacement des ascenseurs publics de l'Hôtel de Ville (sauf principal attribué en 2013)                                                                                      |
| Jambes – Porcelaine                           | Réaménagement des locaux sociaux                                                                                                                                               |
| Namur – Tabora                                | Nettoyage des Gloutons                                                                                                                                                         |
| La Plante – Ecole                             | Transformation maison voisine en classe supplémentaire                                                                                                                         |
| Champion – Ateliers OTN                       | Aménagement                                                                                                                                                                    |
| Vedrin – Local Marche Saint Eloi              | Mise en conformité                                                                                                                                                             |
| Bouge-Beez-Flawinne : cimetières              | Ateliers et vestiaires – mise en conformité                                                                                                                                    |
| Namur – Ecole d'Heuvy                         | Construction extension – Lot abords                                                                                                                                            |
| Namur – Ilot Rogier                           | Construction d'un nouveau conservatoire                                                                                                                                        |
| Namur – Ilot Rogier                           | Projet culturel – partie Grand manège + culture                                                                                                                                |
| La Plante – Hall sportif                      | Aménagement sortie de secours pour l'étage                                                                                                                                     |

| Lieux                                           | Descriptions                           |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Jambes – Piscine                                | Remplacement carrelage glissant        |
| Namur – Parc Louise Marie                       | Grotte : sécurisation                  |
| Namur – Musée de Croix                          | Cuisine et sanitaires                  |
| Namur – Musée de Croix                          | Salle Kegeljan                         |
| Namur – Théâtre Royal                           | Restauration des toitures              |
| Namur – Eglise St Loup                          | Aménagement d'un accès PMR             |
| Malonne – Eglise St Berthuin                    | Restauration des toitures et charpente |
| Lives-sur-Meuse – Aire d'accueil gens du voyage | Clôture terrain gens du voyage         |
| Namur – Ilot Rogier                             | Construction d'un parking en sous-sol  |
| Namur – Académie des Beaux-Arts                 | Phase 3ter                             |



# GESTION IMMOBILIERE







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 7 agents administratifs
- 9 gardiens de l'Hôtel de Ville
- concierges

## **2. Missions permanentes**

Le service de la Gestion immobilière gère l'ensemble des bâtiments et terrains communaux faisant partie du patrimoine privé de la Ville pour toutes les matières qui ne sont pas liées directement à des travaux, ceux-ci étant gérés soit par le BEB, soit par le service Maintenance. Il assure la gestion courante administrative de l'ensemble de ces biens.

### **2.1. Cellule Actes & Conventions**

Le service gère les contrats de locations par la Ville à des tiers, ou par des tiers à la Ville, les droits de superficie, les baux emphytéotiques, les divers actes d'acquisition et d'aliénation et autres actes divers, le service GIB a fréquemment recours :

- à l'expert immobilier de la Ville pour la détermination du loyer, du canon ou de la redevance à réclamer ou à mettre à charge de la Ville, ce qui permet de prévoir les sommes nécessaires au budget communal (en recette ou en dépense);
- au service des Géomètres en ce qui concerne l'établissement de plans de mesurage fixant de manière précise les limites ou parties de bien mises à la disposition de tiers, ou à mettre à la disposition de la Ville, que ce soit dans le cadre de conventions de prêt à usage ou à usage précaire, de droits de superficie pour des activités sportives, de baux emphytéotiques divers, constitutions de droits de passage ou servitudes, ...

Le service des Géomètres intervient aussi pour l'établissement, en collaboration avec des bureaux de géomètres privés, de plans de bornage entre des propriétés communales et privées, dont les dossiers administratifs sont traités par le service Gestion immobilière;

- au service du Comité d'Acquisition d'immeubles ou d'un notaire (dans le cadre du marché public Notaire) pour la gestion de certains dossiers d'aliénation, entre autre pour l'élaboration des actes.

### **2.2. Cellule suivi des contrats**

Le service assure le suivi quotidien des diverses consommations d'énergie des bâtiments communaux en collaboration avec les services techniques et administratifs (service technique de la Maintenance, le BEB et l'Informatique) notamment pour les demandes de raccordements, la détermination de forfaits à réclamer aux divers occupants, ou encore pour le relevé des différents compteurs en vue de l'établissement ensuite des factures correspondantes à adresser aux différents occupants par le service administratif, et pour la détermination du coût budgétaire annuel des autres consommations à supporter par le budget de la Ville.

Les matières visées par ces contrats sont les suivantes :

- consommation d'énergie
- consommation d'eau
- téléphonie et Internet
- entretien des bâtiments
- assurances incendie, R.C

La cellule administrative de la GIB est un « support administratif du service Maintenance ».

Cette cellule traite généralement les marchés relatifs aux contrats de maintenance.

### **2.3. Gestion location des salles**

Cette cellule gère les locations des salles communales (hors sports) : gestion des occupations, contrats, etc.

### **3. Programmes de subsistance**

Néant.

### **4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

| Article      | Intitulé                                                     | Budget page |
|--------------|--------------------------------------------------------------|-------------|
| 050/124-08   | Assurances diverses responsabilité physique                  | 18          |
| 050/125-08   | Assurances des immeubles                                     | 18          |
| 101/123-11   | Téléphone mandataires                                        | 26          |
| 124/124M-48  | Frais divers salles communales                               | 36          |
| 124/124RT-48 | Réparation dégâts de tiers aux biens communaux               | 36          |
| 124/125-10   | Impôts sur les immeubles                                     | 36          |
| 124/125T-48  | Dégâts de tiers aux biens communs                            | 36          |
| 137/123-11   | Téléphonie                                                   | 42          |
| 137/125-03   | Chauffage – éclairage bâtiments                              | 44          |
| 137/125-06   | Entretien bâtiments contrats                                 | 44          |
| 137/125-15   | Consommation eau                                             | 44          |
| 137/126-01   | Loyers et charges locatives                                  | 44          |
| 426/125EP-03 | Eclairage public - consommations                             | 66          |
| 124/161-01   | Remboursement consommation eau                               | 35          |
| 124/161T-48  | Remboursement dégâts par tiers                               | 35          |
| 124/161-48   | Accenses et récupérations diverses                           | 35          |
| 124/163-01   | Locations immobilières                                       | 35          |
| 124/163B1-01 | Locations salles                                             | 35          |
| 351/123-11   | Téléphonie                                                   | 52          |
| 351/124-08   | Assurances pompiers volontaires                              | 52          |
| 351/125-03   | Chauffage – éclairage des bâtiments                          | 52          |
| 351/125-06   | Entretien bâtiments - contrats                               | 52          |
| 351/125-08   | Assurances des immeubles                                     | 54          |
| 351/125-15   | Consommation eau                                             | 54          |
| 764/124IS-06 | Installations sportives - fonctionnement - contrats          | 106         |
| 764/124PI-06 | Piscines - fonctionnement - contrats et prestations de tiers | 106         |
| 764/161CJ-05 | Concessions de droits (cafétéria piscine Jambes)             | 97          |
| 764/161CS-05 | Concession de droits (cafétéria piscine St-Servais)          | 97          |
| 764/161IS-04 | Recettes infrastructures sportives                           | 97          |
| 764/163CT-01 | Location cafétéria CNS                                       | 137         |
| 871/163S1-01 | Location local ONE                                           | 137         |
| 871/163S2-01 | Location aux mutuelles                                       | 151         |

## **5. Rapport d'activités**

### **5.1. Bail emphytéotique et actes divers**

#### **5.1.1. Bail emphytéotique**

- Saint-Servais – Hastedon : approbation du bail emphytéotique entre la Ville et l'asbl Royal Hockey Club Namurois pour les infrastructures sportives sises Montagne d'Hastedon 49 (parcelle cadastrée 11<sup>e</sup> div. section A n°10P12/pie 1) – durée 49 ans

#### **5.1.2. Divers**

- Belgrade : approbation de l'avenant n°1 au droit de superficie daté du 2 mai 2006 au profit de l'asbl « Tennis Club de Belgrade » (prolongation du droit jusqu'au 31 mai 2046)
- Namur – Salzinnes : acte d'échange sans soulte des parcelles cadastrées section G n°490T5, propriété de la Ville et section G n°490S5, propriété de la srl Foyer Namurois
- Namur – Salzinnes : accord sur la constitution d'une servitude entre la société Elia et la Ville pour la portion de la parcelle communale cadastrée 2<sup>e</sup> div. section G n°491K2
- Wartet : approbation de l'avenant n°2 au droit de superficie daté du 29 août 2005 à conclure entre le Séminaire Diocésain de Namur et la Ville de Namur, avec la participation de l'asbl « Royale Entente Wartet F.C. » (prolongation du droit jusqu'au 28 août 2045)

#### **5.1.3. Locations par la Ville de biens communaux et mises à disposition**

- Beez : approbation de la convention entre la Ville et un particulier pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain sise à Beez, rue de la Forêt
- Belgrade : approbation de l'avenant n°3 au contrat de prêt à usage avec l'asbl « La Pétanque Belgradoise » concernant une extension des installations existantes
- Bouge : approbation de l'avenant n°1 au contrat de prêt à usage signé le 24 mars 2010 entre la Ville et l'asbl « Royal Arquet Football Club » (prolongation jusqu'au 31 décembre 2040)
- Champion – ancienne poste : approbation du contrat de prêt à usage précaire entre la Ville et l'asbl « Maison des Jeunes et de la Culture de Champion » relatif au bâtiment communal situé rue Alexandre Colin n°18
- Jambes : approbation de la convention de mise à disposition des infrastructures communales situées chaussée de Liège, 55 entre la Ville et la Zone de secours NAGE
- Loyers : approbation de la deuxième prolongation de bail à loyer entre des particuliers et la Ville pour une parcelle de terrain sise à Loyers (parcelle cadastrée 22<sup>e</sup> div. section A n°144X2) pour une durée de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018)
- Loyers : approbation du contrat de prêt à usage entre la Ville et l'asbl « Tennis de table de Loyers » au profit de la parcelle communale cadastrée 22<sup>e</sup> div. section A n°219R12pie
- Namur – Citadelle : approbation des contrats de prêt à usage précaire entre la Ville et l'Unité scout Saint-Louis (NM007), la Ville et l'asbl « Empreintes » relatifs à l'occupation partagée des modules situés Avenue Jean 1<sup>er</sup>
- Namur – Plomcot : approbation de l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'asbl SONEFA en vue de la gestion de la Maison d'Enfants « Les Petits Galopins »

- Namur – rue Salzennes-les-Moulins : approbation de deux conventions de mise à disposition de parties de la parcelle cadastrée 1<sup>e</sup> div. section A n°32Z3 entre la Ville et des particuliers
- Namur - Salzennes : approbation de la convention de mise à disposition du stand de tir de Tabora entre la Ville et la Province de Namur (durée : 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 – renouvelable par tacite reconduction)
- Namur - Salzennes – quartier des Balances : approbation de la convention entre le Foyer Namurois et la Ville relative à la location d'un appartement pour les besoins de la Cohésion sociale
- Namur – Salzennes : approbation du contrat de prêt à usage précaire entre la Ville et l'asbl « Les Merles » relatif aux installations sportives situées place Ryckmans n°26 (parcelles cadastrées 2<sup>e</sup> div. section G n°176R3, 176H3, 176T3 et 176E3)
- Namur – Hôtel de Ville : approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à usage de prises de vues cinématographiques portant sur les locaux situés dans le bâtiment du 42 rue de Fer, entre la sclr « Nexus Factory » et la Ville (31.08.15 au 02.09.15)
- Namur – Musée de Groesbeek de Croix et Bateliers : approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à usage de prises de vues cinématographiques portant sur les locaux situés dans ces bâtiments, entre la sprl Artebis et la Ville (28.09.15 au 02.10.15)
- Naninne : approbation du contrat de prêt à usage précaire entre la Ville et l'asbl « F.C. Naninne » relatif aux installations sportives situées rue Sainte-Anne (parcelle cadastrée 24<sup>e</sup> div. section A n°5Y2)
- Saint-Servais – Plateau d'Hastedon : approbation de la convention de mise à disposition à titre précaire entre la sclr La Joie du Foyer et la Ville relatif à un local sis dans la Résidence Hortensia, Bloc A, au Plateau d'Hastedon, pour les besoins du service de la Cohésion sociale
- Temploux : fin de contrats de prêt à usage précaire avec le Patro et le Club des Jeunes pour les modules situés à l'arrière de la Maison des Associations
- Wartet : approbation du contrat de prêt à usage entre la Ville et l'asbl « Royale Entente Wartet F.C. » relatif à la parcelle cadastrée 20<sup>e</sup> div. section B n°162M

#### **5.1.4. Acquisition de biens - Vente de biens communaux**

- Bouge – rue Charles Simon : accord de principe sur la vente de gré à gré de la parcelle communale située rue Charles Simon (parcelle cadastrée 12<sup>e</sup> div. section A n°231)
- Bouge – rue Piersotte : accord de principe sur la vente de gré à gré de la parcelle communale située rue Piersotte (parcelle cadastrée 12<sup>e</sup> div. section E n°110B) pour le prix minimum de 67.000 €
- Champion – quartier Adjudant Barbason :
  - accord sur l'acte de vente d'immeuble entre l'Etat Belge – Ministère de la Défense – et la Ville relatif au bien dénommé Domaine militaire de Champion – Quartier adjudant Barbason à Champion
  - accord de principe, dans le cadre du partenariat, sur la revente partielle du site (3/5<sup>e</sup>) à l'asbl « Hôpital sans frontière »
- Namur – chaussée de Louvain 135 : accord de principe sur la vente
- Suarlée – rue de la Grotte 23A : accord de principe sur la vente de l'ancienne école de Suarlée
- Wierde – rue des Balaives 109 : accord de principe sur la vente de gré à gré de la parcelle communale située à Wierde (parcelle cadastrée 23<sup>e</sup> div. section A n°156E)

## **5.2. Maintenance – raccordements - divers**

### **5.2.1 Contrats de maintenance et d'entretien**

- marché de fourniture de gaz et location de citernes : attribution marché
- marché d'entretien ascenseur Académie des Beaux-Arts, rue du Lombard
- Zone de Police: acquisition de radios portables – accord-cadre ASTRID

### **5.2.2 Raccordements**

- marché énergie (électricité – gaz) : prise connaissance résultat du 5<sup>e</sup> marché de la centrale de marché organisée par Idefin
- marché téléphonie – désignation d'opérateur : attribution du nouveau marché
- diverses souscriptions auprès de l'opérateur désigné de lignes téléphoniques/connexions internet/abonnements GSM pour les besoins des services communaux
- divers raccordements en eau/en électricité pour des biens communaux

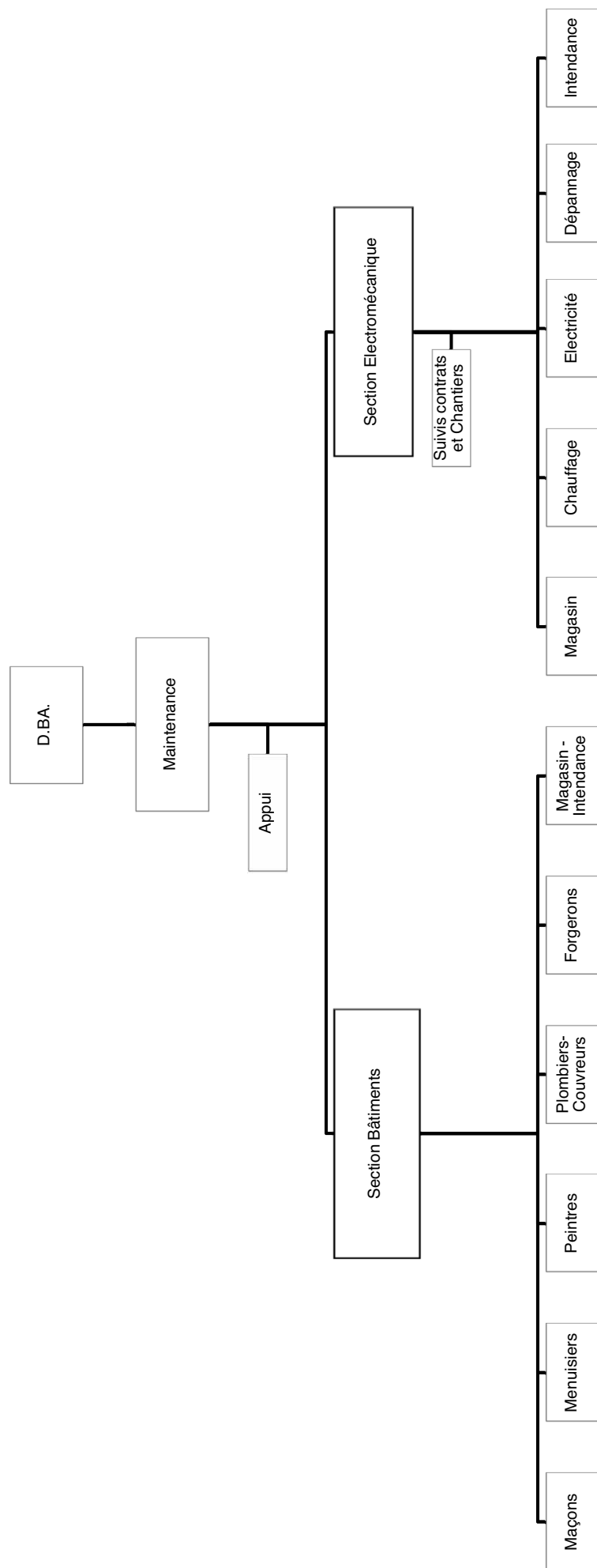
### **5.2.3 Divers**

- assurance :
  - approbation du listing des bâtiments couverts en risque « incendie »
  - indemnisation du Théâtre de Namur suite à un sinistre (foudre) et dégât des eaux
  - procédure en médiation : faits de vandalisme à la piscine de St-Servais / vol de la trompette de la Pompe de l'Ange, place de l'Ange
  - souscription d'une assurance « tous-risques » pour l'œuvre « Les Filles de l'Eau »
  - restauration d'une œuvre d'art : tableau dénommé « Siège de Namur par Louis XIV en 1692 » appartenant à la Société Archéologique de Namur : mandat à la société Ethias
  - incendie dans les locaux situés rue Baivy 26-28 : mandat à la société Ethias;
- cimetières communaux – programme d'équipement : accord de principe pour la répartition des 30 cimetières communaux dans 3 catégories et pour le programme des travaux d'équipement de locaux sociaux pour les besoins de la Voirie (2015 – 2018)
- implantation antenne GSM sur parcelle communale : suivi demande opérateur
- diverses demandes de gratuité/réduction pour la location des salles communales
- occupation de biens communaux : diverses demandes (Ancien mess des officiers rue Rogier ; Caserne des pompiers rue des Bourgeois : étude de sol et inventaire amiante et demandes d'occupation pour exercices par la Zone de Police, Zone Nage, Académie; Champion : site Adjudant Barbason; Ecole Lazaron; Pavillon du tourisme square Léopold; cafétéria piscine de Jambes : demande de réduction du loyer)
- piscines communales : prolongation du marché de service relatif aux distributeurs d'accessoires;
- modules :
  - Erpent : fin de contrat de location
  - Temploux et Wartet : démontage
  - Jambes : modules démontables parking piscine : citation en justice

- Jambes – Maison seigneuriale d’Enhaive : représentation au comité de concertation
- Jambes – Erpent : problématique mur mitoyen
- Jambes – terrain sis à Haute Enhaive : contact avec la SPABS dans le cadre d’un projet de gestion écologique
- Loyers : projet nouvelles infrastructures sportives de l’asbl « Tennis de table de Loyers » : réalisation du plan de bornage
- Namur – Hôtel de Ville :
  - Maison des Citoyens – exploitation de cabines photos : attribution du marché de concession pour une durée de 36 mois
  - modification des heures d’ouverture du Jardin du Maïeur
  - déménagements de services communaux
  - autorisation à l’Ambassade Royale de Thaïlande de tourner un documentaire dans l’ancien Hôtel de Ville
- Namur – Maison de la Laïcité : octroi d’un subside extraordinaire pour le remplacement de la chaudière du bâtiment sis rue Lelièvre 5
- Namur – accord pour la pose d’une plaque commémorative sur la façade de l’Institut Roger Lazon
- Namur – galerie du Beffroi : gestion
- Namur – Espace Rogier :
  - parcelle de garage cadastrée 1<sup>e</sup> div. section C n°159R – acquisition
  - adaptation du bail emphytéotique avec l’Etat belge pour le parking Rogier – suivi
- Namur – Pavillon vélo : autorisation de sous-location
- Namur – site de l’Espena : intérêt pour l’acquisition du bunker et de l’Espena : contacts avec les propriétaires (Régie des Bâtiments et Communauté Wallonie-Bruxelles)
- Temploux – hall sportif : approbation des liste des clubs reconnus

# MAINTENANCE







## **1. Composition du service**

- 1 Chef de service
- 1 responsable section Bâtiments
- 1 responsable section Electromécanique
- 1 adjoint au responsable section Electromécanique
- 2 agents administratifs
- 6 techniciens
- 1 chef d'atelier section Bâtiments
- 6 contremaîtres
- 83 ouvriers + 4 articles 60

## **2. Missions permanentes**

### **2.1. Section Bâtiments**

Le service est chargé des travaux de maintenance dans les bâtiments communaux – partie gros-œuvre, toiture, parachèvements, plomberie.

Soit maintenance légère et dépannage – ordinaire, soit maintenance lourde – extraordinaire.

Petits travaux d'extension et d'aménagements divers.

Hors bâtiments gérés par la Régie foncière et le service Citadelle.

Les équipes sont les suivantes :

- maçons
- menuisiers + vitrier
- forgerons
- peintres
- plombiers
- ardoisiers
- magasiniers

Sous la direction des différents contremaîtres et d'un chef des ateliers.

### **2.1. Etudes et suivis de chantiers**

Pour les travaux nécessitant une étude préalable, il arrive que le service des Bâtiments étudie les projets au sein même du service, quelquefois en collaboration avec le service Bureau d'Etudes Bâtiments.

Dans certains cas, les travaux sont confiés à des entreprises externes.

La surveillance de ces chantiers est alors assurée par ce service.

Les marchés de travaux (par entreprise externe) sont traités par la cellule administrative du BEB.

### **2.2. Assistance à d'autres services ou lors de circonstances particulières**

Le service est souvent sollicité pour effectuer des prestations qui ne sont pas directement liées à sa mission première (fêtes de Wallonie, élections, ...).

## **2.2. Section Electromécanique**

Le service est chargé des travaux de maintenance dans les bâtiments communaux – partie techniques spéciales.

Il s'agit soit de maintenance légères et dépannages pour le budget ordinaire, soit de la maintenance lourde pour le budget extraordinaire.

Ainsi que la réalisation de petits travaux d'extension et d'aménagements divers hors bâtiments gérés par la Régie foncière et le service Citadelle.

Les domaines sont les suivants :

- électricité
- chauffage, HVAC
- courants faibles, téléphonie, ascenseurs, ...

Sous la direction des différents contremaîtres.

Les tâches essentielles qui incombent au service sont:

- réalisation de travaux de maintenance des installations de chauffage, électricité et téléphonie des bâtiments communaux hors Régie foncière
- participation aux réunions organisées dans le cadre d'organisation de manifestations
- mise en place des raccordements pour les manifestations, fêtes d'écoles,...
- réalisation d'études techniques dans les domaines électricité, chauffage et techniques spéciales
- rédaction des clauses techniques pour différents cahiers spéciaux des charges
- gestion et suivi des travaux réalisés tant en interne qu'en externe
- gestion et suivi des travaux de maintenance réalisés par entreprises extérieures (piscines, ascenseurs, extincteurs, ...)
- gestion et suivi des consommations en énergie des différents bâtiments communaux hors Régie foncière
- gestion et suivi des installations de production d'électricité par panneaux photovoltaïques
- réalisation de travaux nécessaires à la mise en conformité d'installations électriques
- service de garde disponible 24h/24, 7j/7, 365j/an
- gestion des contrôles obligatoires par organisme agréé
- gestion des bons de commande, bons de livraison et factures relative à la vie du service
- entretien régulier des installations de pompage et fontaines
- entretien et divers travaux de maintenance des installations électriques à la Citadelle et des illuminations de celle-ci
- entretien des chaudières à mazout et chaudières gaz (210)
- entretien des chaufferies (nettoyage, mise en couleur...)
- entretien des groupes de pulsion placés dans les différents bâtiments communaux (remplacement des filtres, des courroies...)
- entretien et remplacement des éclairages de secours dans les bâtiments communaux
- travaux de maintenance à l'Hôtel de Ville

### **2.2.1. Etudes et suivis de chantiers**

Pour les travaux nécessitant une étude préalable, le service dispose de ses propres ressources en matière d'études (élaboration des projets et cahiers spéciaux de

charges), il arrive fréquemment que le service travaille en collaboration avec le BEB (Bureau d'études bâtiments).

Dans certains cas, les travaux sont confiés à des entreprises externes.

La surveillance de ces chantiers est alors assurée par ce service.

Les marchés de travaux sont traités par la cellule administrative du BEB pour les aspects administratifs.

Les marchés de maintenance (par entreprise externe) sont traités par la GIB (Gestion immobilière) pour les aspects administratifs.

### **2.2.2. Assistance à d'autres services ou lors de circonstances particulières**

Le service est souvent sollicité pour effectuer des prestations qui ne sont pas directement liées à sa mission première (fêtes de Wallonie, élections, ...).

Le service assure en outre :

- installations électriques nécessaires pour les manifestations diverses
- gestion des consommations d'électricité, de gaz et mazout
- suivi des contrôles par organismes agréés
- service de garde joignable 24h/24 et 7j/7

### **3. Programmes de subsistance**

- travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux de façon générale pour tous les métiers cités ci-dessus
- intervention en dépannage pour tous travaux liés aux bâtiments
- tenue à jour de l'inventaire amiante des bâtiments (mission légale)
- maintenance des installations de chauffage et d'électricité dans les bâtiments communaux
- gestion des consommations d'électricité, de gaz et mazout
- rédaction de cahiers de charges
- suivi des contrôles par organismes agréés
- service de garde joignable 24h/24 et 7j/7

### **4. Articles du budget 2015 attachés spécifiquement au service**

| Article      | Intitulé                                     | Budget page |
|--------------|----------------------------------------------|-------------|
| 137/125B-02  | Entretien des bâtiments                      | 62          |
| 137/744BT-51 | Stock Bâtiments                              | 20          |
| 137/744EM/51 | Marché de fourniture de câbles               | 20          |
| 137/744EM/51 | Marché de fourniture de matériel électrique  | 20          |
| 137/744EM/51 | Marché de fourniture de matériel d'éclairage | 20          |
| 137/125 E/02 | Général Electro – Budget ordinaire           | 62          |
| 426/124IL/02 | Fêtes – Illuminations                        | 73          |
| 137/125 E/03 | Fournitures mazout et gaz                    | 62          |

## 5. Rapport d'activités

### 5.1. Section Bâtiments

#### 5.1.1. Forgerons

| Lieu                            | Description                                              | Montant            |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 33.850,00 €        |
| Infrastructures sportives       | Effectuer diverses réparations de serrurerie             | 15.885,00 €        |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 3.705,00 €         |
| Infrastructures culturelles     | Effectuer divers travaux de ferronnerie et de serrurerie | 3.080,00 €         |
| Maisons des Jeunes diverses     | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 2.731,00 €         |
| Bâtiments et salles divers      | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 4.116,00 €         |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 32.930,00 €        |
| Parcs                           | Effectuer divers travaux de ferronnerie et serrurerie    | 587,00 €           |
| <b>Total</b>                    |                                                          | <b>96.884,00 €</b> |

#### 5.1.2. Maçons

| Lieu                            | Description                                           | Montant            |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 6.826,00 €         |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 2.258,00 €         |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 14.826,00 €        |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 4.105,00 €         |
| Bâtiments et salles divers      | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 945,00 €           |
| Musées                          | Effectuer divers travaux et réparations de maçonnerie | 1.862,00 €         |
| <b>Total</b>                    |                                                       | <b>30.822,00 €</b> |

#### 5.1.3. Vitriers

| Lieu                            | Description                                         | Montant            |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux et réparations de vitrerie | 4.698,00 €         |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux et réparations de vitrerie | 4.086,00 €         |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux et réparations de vitrerie | 1.514,00 €         |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux et réparations de vitrerie | 4.416,00 €         |
| Bâtiments et salles divers      | Effectuer divers travaux et réparations de vitrerie | 2.129,00 €         |
| <b>Total</b>                    |                                                     | <b>16.843,00 €</b> |

#### 5.1.4. **Plombiers**

| Lieu                            | Description                                          | Montant            |
|---------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 13.698,00 €        |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 14.074,00 €        |
| Infrastructures culturelles     | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 1.536,00 €         |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 4.718,00 €         |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 3.243,00 €         |
| Bâtiments et salles divers      | Effectuer divers travaux et réparations de plomberie | 3.107,00 €         |
| <b>Total</b>                    |                                                      | <b>40.376,00 €</b> |

#### 5.1.5. **Peintres**

| Lieu                            | Description                           | Montant         |
|---------------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux de peintures | 22.810 €        |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux de peintures | 2.730 €         |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux de peintures | 6.061 €         |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux de peintures | 6.827 €         |
| Salles diverses                 | Effectuer divers travaux de peintures | 1.257 €         |
| <b>Total</b>                    |                                       | <b>39.685 €</b> |

#### 5.1.6. **Menuisiers**

| Lieu                            | Description                            | Montant            |
|---------------------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux de menuiserie | 20.422,00 €        |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux de menuiserie | 5.969,00 €         |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux de menuiserie | 10.437,00 €        |
| Infrastructures culturelles     | Effectuer divers travaux de menuiserie | 1.812,00 €         |
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux de menuiserie | 7.857,00 €         |
| Bâtiments et salles diverses    | Effectuer divers travaux de menuiserie | 2.576,00 €         |
| <b>Total</b>                    |                                        | <b>49.073,00 €</b> |

#### 5.1.7. **Ardoisiers**

| Lieu                            | Description                                                       | Montant            |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Bâtiments et services communaux | Effectuer divers travaux de réparation et d'entretien de toitures | 1.907,00 €         |
| Infrastructures sportives       | Effectuer divers travaux de réparation et d'entretien de toitures | 3.174,00 €         |
| Ecoles                          | Effectuer divers travaux de réparation et d'entretien de toitures | 22.097,00 €        |
| Cultes                          | Effectuer divers travaux de réparation et d'entretien de toitures | 14.220,00 €        |
| Infrastructures culturelles     | Effectuer divers travaux de réparation et d'entretien de toitures | 4.706,00 €         |
| <b>Total</b>                    |                                                                   | <b>46.104,00 €</b> |

### 5.1.8. Divers

| Lieu                     | Description                                                                      | Montant            |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Divers lieux             | Vidange de fosses septiques                                                      | 2.045,00 €         |
| Ecole Temploux           | Démolition et évacuation de blocs conteneurs                                     | 5.566,00 €         |
| Ecole Wartet             | Démolition et évacuation de blocs conteneurs                                     | 6.776,00 €         |
| Eglises Bouge            | Désinfection de clocher                                                          | 1.696,00 €         |
| Presbytères divers       | Locations outillage pour divers travaux                                          | 3.817,00 €         |
| Presbytère Flawinne      | Fourniture de menuiseries extérieures                                            | 2.480,00 €         |
| Divers lieux             | Protection et traitement de pièces métalliques                                   | 2.440,00 €         |
| Eglise Dave              | Expertise sanitaire                                                              | 363,00 €           |
| Ecole Wartet             | Acquisition de panneaux isolants et fenêtres de toit                             | 8.049,00 €         |
| Presbytère Vierly-Wépion | Fournitures pour l'aménagement de la terrasse                                    | 8.177,00 €         |
| Hall La Plante           | Remplacement des pommeaux et boutons poussoirs de 22 douches + adoucisseur d'eau | 7.399,00 €         |
| <b>Total</b>             |                                                                                  | <b>48.808,00 €</b> |

### 5.1.9. Acquisition

Stock outillage pour 7.150,00 € (compresseur à vis)

## 5.2. Section Electromécanique

Travaux réalisés par le service :

- remplacement des éclairages intérieurs et/ou extérieurs
- réalisation et placement de bornes électriques
- réalisation de nouvelles installations électriques
- réfection ou remplacement d'armoires électriques
- placement de poteaux d'éclairage extérieur
- montage et démontage de grosses manifestations (Médiévales, Verdur Rock, Cyclo-cross, Rallye de Wallonie, Arts forains, Fêtes de Wallonie, Fête de la bière, portes ouvertes aux Espaces verts, Folklore de Jambes,...)
- suivi des remarques suite au passage des organismes agréés
- suivi des remarques suite au passage du SIPPT
- remplacement de radiateurs dans divers bâtiments
- étude, réalisation et placement de nouvelles régulations
- placement ou remplacement de canalisations gaz
- remplacement de toutes les alimentations électriques des chaudières Radson
- remplacement de chaudières vétustes

### 5.2.1. Electricité

| Lieu                                          | Description                             | Montant            |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|
| Hôtel de Ville + ancien Hôtel de Ville + Eden | Entretiens et dépannages en électricité | 10.115,83 €        |
| Citadelle                                     | Entretiens et dépannages en électricité | 1.438,69 €         |
| Culture                                       | Entretiens et dépannages en électricité | 8.877,61 €         |
| Cultes                                        | Entretiens et dépannages en électricité | 6.656,52 €         |
| Enseignement et petite enfance                | Entretiens et dépannages en électricité | 4.868,64 €         |
| Infrastructures sportives                     | Entretiens et dépannages en électricité | 4.702,24 €         |
| Immeubles divers                              | Entretiens et dépannages en électricité | 27.234,03 €        |
| Coffrets fêtes                                | Entretiens et dépannages des coffrets   | 6.779,38 €         |
| <b>Total</b>                                  |                                         | <b>70.672,94 €</b> |

### 5.2.2. Chauffage

| Lieu                                          | Description                           | Montant            |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Hôtel de Ville + ancien Hôtel de Ville + Eden | Entretiens et dépannages en chauffage | 3.391,25 €         |
| Culture                                       | Entretiens et dépannages en chauffage | 2.114,28 €         |
| Cultes                                        | Entretiens et dépannages en chauffage | 2.081,31 €         |
| Enseignement et petite enfance                | Entretiens et dépannages en chauffage | 6.432,36 €         |
| Infrastructures sportives                     | Entretiens et dépannages en chauffage | 14.056,87 €        |
| Immeubles divers                              | Entretiens et dépannages en chauffage | 7.303,73 €         |
| <b>Total</b>                                  |                                       | <b>35.379,80 €</b> |

### 5.2.3. Divers

| Lieu                          | Description                                           | Montant             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|
| Magasin et services communaux | Achat quincailleries diverses et outillage            | 25.178,51 €         |
| Divers bâtiments communaux    | Achat de câbles électriques                           | 20.534,68 €         |
| Divers bâtiments communaux    | Achat de matériel d'éclairage (appareils TL,...)      | 59.309,77 €         |
| Divers bâtiments communaux    | Achat de gros matériel électrique                     | 96.711,08 €         |
| Divers bâtiments communaux    | Achat de bonbonnes de gaz praxair                     | 2.203,87 €          |
| Divers bâtiments communaux    | Achat de gros matériel de chauffage (chaudières, ...) | 42.097,75 €         |
| Divers bâtiments communaux    | Livraisons de gaz et mazout                           | 119.213,33 €        |
| <b>Total</b>                  |                                                       | <b>365.248,99 €</b> |

